

**DOSSIER  
DE PRESSE  
CONSEIL  
MUNICIPAL**

**lundi 30 janvier 2023**

[www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)



**ANNECY**

## Introduction

---

**21 délibérations sont à l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville d'Annecy ce lundi 30 janvier. Parmi ces délibérations :**

- ❖ **Un nouveau Projet Éducatif de Territoire** avec l'Éducation nationale et la Caisse des Allocations Familiales pour une durée de 3 ans, avec des objectifs ambitieux en faveur de l'éveil et du bien-être des enfants de 3 à 11 ans, élaboré en lien avec le projet pour la Ville, qui priorise des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse à tous les niveaux de ses politiques publiques.
- ❖ **Le renouvellement de la convention avec l'association Passage pour mener à bien les chantiers éducatifs et « argent de poche »**, qui permettent à des jeunes d'exercer un premier emploi rémunéré et encouragent leur autonomie et leur bien-être.
- ❖ **L'extension des séjours découverte à l'ensemble des villes jumelées à l'échelle de la Ville d'Annecy** : les 18-30 pourront ainsi prétendre à une bourse allant jusqu'à 2000€ pour une mobilité dans l'une des 15 villes entretenant des relations avec la Ville d'Annecy (seules les communes jumelées avec Annecy historique étaient jusque-là concernées par ce dispositif).

*« Au nom de toute l'équipe municipale, je tiens tout d'abord à vous souhaiter une très belle année 2023. Qu'elle soit sous le signe de la paix, de la résilience et du retour de la proximité. Après deux années marquées par les crises successives, nous avons ainsi démarré l'année à la rencontre des habitants, dans les communes déléguées, pour échanger sur les projets achevés et ceux à venir. Nous renouvelerons ce type de rencontres dans l'année pour partager autant que nécessaire les avancées mais aussi les difficultés rencontrées sur le terrain. Favoriser la proximité, c'est aussi faire des choix politiques pour que de nouveaux espaces de vie, de convivialité et de rencontres voient le jour, dans les quartiers et dans notre Ville. Enfin, je me réjouis d'annoncer trois avancées pour les familles et jeunes annéciens pour ce premier Conseil municipal de l'année, un nouveau Projet Éducatif de Territoire, le renouvellement des chantiers éducatifs et « argent de poche » et l'extension des séjours découvertes à l'ensemble des villes jumelées à l'échelle de la Ville d'Annecy. »*

**François Astorg, maire d'Annecy**

## Un nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT) pour 2023-2025

**En lien avec le projet pour la Ville, qui place l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités dans l'ensemble de ses politiques publiques, le PEdT va être renouvelé pour 2023-2025 avec l'Éducation nationale et la Caisse des allocations familiales.**

Outil de collaboration entre les acteurs éducatifs, issu d'une convention entre la Ville, l'Éducation nationale et la CAF, le PEdT organise et coordonne le parcours éducatif de chaque enfant avant, pendant et après l'école, assurant la complémentarité des partenaires sur ces différents temps. Initié une première fois en 2017, la crise sanitaire a rendu nécessaire sa prolongation jusqu'à la fin de l'année 2022. Il est aujourd'hui renouvelé pour une durée de 3 ans, avec des objectifs ambitieux en faveur de l'éveil et du bien-être des enfants de 3 à 11 ans.

*« L'épanouissement et la réussite des 9000 enfants fréquentant les établissements scolaires d'Annecy sont au cœur de l'action de la Ville et figurent au rang des priorités de l'équipe municipale. Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui le résultat de ce travail au bénéfice des jeunes générations... et nous réjouissons de pouvoir, en tant qu'acteur local de l'éducation et en lien avec tous les acteurs intervenant dans le champ éducatif, le faire vivre ensemble. »*

**Christian Bovier, maire-adjoint en charge de l'enfance,  
de la réussite éducative et des parcours éducatifs (rapport n°8)**

L'actuelle équipe municipale s'est engagée, pour les années à venir, à faire de l'enfance et la jeunesse une priorité de son projet politique pour Annecy. C'est pour garantir aux enfants et aux jeunes leur droit à un futur paisible que la municipalité se mobilise pour une société plus écologique et plus démocratique, qui fait de la solidarité et de la justice sociale les fondamentaux de son fonctionnement. C'est pourquoi, le PEdT 2023-2025 poursuit des objectifs ambitieux en faveur de l'éveil et du bien-être des enfants de 3 à 11 ans, dans leurs parcours scolaires autant qu'individuels :

- Il affirme la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant, avant, pendant et après l'école. La Ville, dans son rôle de co-éducateur, accompagne les enfants et les familles sur les volets de la santé, de l'inclusion, du vivre-ensemble...
- Il renforce la qualité de l'offre éducative municipale grâce, notamment, à la formation des agents de terrain.
- Il favorise l'inclusion de tous les enfants en donnant une priorité absolue à l'égalité des chances.
- Il développe une politique de prévention des conduites addictives, entre autres, en s'appuyant sur le Conseil local de santé mentale.

**Le 9 mars prochain, le Maire, l'Éducation nationale et la CAF signeront le PEdT 2023-2025.**

### **La Ville d'Annecy renouvelle sa convention avec l'association Passage pour mener à bien les chantiers éducatifs et « argent de poche »**

Dans le cadre de son projet éducatif et familial, la Ville développe des chantiers « argent de poche » et éducatifs, afin d'encourager l'autonomie et le bien-être des jeunes. L'association de prévention spécialisée Passage reçoit ainsi une subvention pour les chantiers éducatifs et est associée aux chantiers « argents de poche », qui sont organisés et financés par la Ville.

*« Nous poursuivons en 2023 le travail fructueux mené avec l'association Passage, partenaire privilégié et incontournable de la prévention spécialisée sur ces deux types de chantiers. Ils font un travail remarquable sur la partie chantier éducatif que nous subventionnons et nous sont d'un précieux soutien pour l'organisation des chantiers « argent de poche », pour lequel nous mettons à disposition du personnel et une rémunération pour ces jeunes. Une première expérience du travail pour gagner en confiance, acquérir des savoir-faire et participer à l'entretien de leur cadre de vie ! »*

**Guillaume Tatu, adjoint en charge de la jeunesse, de la vie étudiante, des centres socioculturels et des centres de loisirs (rapport n°7)**

Adressés à des cibles différentes, les chantiers éducatifs et « argent de poche » consistent tous les deux à réaliser de petits travaux d'entretien de bâtiments ou d'espaces publics (peinture, débroussaillage...). Ils contribuent ainsi à améliorer l'aspect de la ville, d'un quartier et plus largement de l'environnement. Ils sont, pour beaucoup de jeunes l'occasion d'une première expérience de travail rémunéré. Une convention encadre ce partenariat en précisant les modalités de soutien de la Ville (humain, logistique ou financier).

- **Les chantiers éducatifs** : Ouverts aux 14-18 ans, ces chantiers sont un outil de l'action de prévention spécialisée. Ils revêtent ainsi une dimension éducative pour apprendre les règles du monde du travail, créer du lien social, valoriser l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes. Aide de la Ville : subvention maximale de 100 000 €.

- **Les chantiers « argent de poche »** : Ouverts à tous les jeunes de 14 à 17 ans, ces chantiers sont organisés pendant les vacances scolaires sur une semaine de 14 heures (le matin de 8h30 à 11h30 ou l'après-midi de 13h30 à 17h). Aide de la Ville : mise à disposition de personnel et subvention maximale de 73 000 €.

### **De nouvelles opportunités pour les 18-30 ans grâce aux Séjours découverte**

**La Ville d'Annecy a fait le choix cette année d'élargir le périmètre du dispositif « Séjours découverte », proposé aux 18-30 ans : ces derniers pourront désormais effectuer une mobilité dans toutes les villes partenaires d'Annecy, et même au-delà. S'ajoute à cela la possibilité de réaliser un séjour organisé en autonomie.**

*« L'ouverture de ce dispositif est une réponse concrète aux attentes exprimées par les candidats aux Séjours découverte. Il s'agit de leur offrir la possibilité de partir en immersion de courte à moyenne durée dans toutes les villes partenaires d'Annecy. Mais aussi de les accompagner dans la réalisation d'un séjour organisé en autonomie et ce, quelle que soit la destination. L'objectif est de favoriser une plus grande ouverture européenne et internationale, en proposant plus de destinations et d'opportunités de mobilité à l'étranger pour les jeunes du territoire ».*

**Jean-François Degenne, conseiller délégué  
aux relations internationales et aux jumelages (rapport n°4)**

Le dispositif « Séjours découverte » permettait, jusqu'à présent, à des jeunes de 18 à 30 ans, résidant, travaillant, ou étudiant sur le territoire de partir en immersion, dans des villes jumelées avec Annecy historique. Ces séjours, généralement d'une durée d'un mois, consistent en la réalisation de missions, de stages ou d'emplois d'été, dans un service municipal, une structure associative ou privée des villes partenaires. Ces dernières prennent généralement en charge l'hébergement, l'alimentation et le transport local. Afin d'accompagner les participants au départ, la Ville d'Annecy propose des bourses pouvant aller jusqu'à 2 000 € pour un séjour.

#### **Un périmètre élargi**

Afin d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des candidats et de tenir compte du nouveau périmètre de l'action européenne et internationale de la Ville d'Annecy, la décision a été prise d'élargir le périmètre géographique des Séjours découverte. Ainsi, toutes les villes partenaires d'Annecy sont désormais des destinations potentielles. S'ajoutent à ces nouvelles destinations les villes qui souhaiteraient établir un partenariat avec Annecy, même en dehors des pays mentionnés ci-dessous.

#### **Des liens à l'international avec 15 villes de 10 pays différents**

Allemagne (Bayreuth et Gräfenberg), Burkina Faso (Dori), Canada (Sainte-Thérèse), Chine (Yangshuo), Côte-d'Ivoire (Sassandra), Espagne (Malgrat de Mar), Italie (Capaci, Piossasco, Vicenza), Roumanie (Ineu), Royaume-Uni (Bathgate, Cheltenham) et Slovaquie (Liptovský Mikuláš, Trenčín).

#### **Un nouveau type de séjour**

Si, jusqu'à présent, les séjours se limitaient aux offres de stages ou d'emplois d'été proposés par les villes partenaires, les candidats pourront désormais être accompagnés pour leurs projets organisés en autonomie. Sont éligibles les stages, les voyages d'étude, les travaux de recherche, ou encore les projets à but solidaire – dont les objectifs devront être clairement définis.

### **Un budget plus conséquent**

Cette année, la Ville prévoit d'augmenter le budget alloué aux Séjours découverte, afin d'accompagner un plus grand nombre de candidats au départ.

Les dossiers de demande sont à retirer sur le site de la Ville dans la rubrique Annecy à l'international/Dispositifs et aides aux projets et à adresser à la direction des Relations internationales : [dri@annecy.fr](mailto:dri@annecy.fr)

Pour les séjours proposés par les villes partenaires, les dossiers de candidature doivent comporter un CV et une lettre de motivation rédigée en français et dans la langue du pays de destination. Ils sont à déposer jusqu'à la fin du mois de janvier pour les destinations hors Union européenne (UE), et jusqu'à la fin du mois de mars pour la zone UE.

Les candidatures pour les séjours organisés en autonomie comportent, en plus du formulaire de demande de bourse, un descriptif complet du projet et une grille d'auto-évaluation. Elles sont à déposer 4 mois avant le début du projet de mobilité.

Plus de renseignements : [dri@annecy.fr](mailto:dri@annecy.fr)